

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O.Box 3243 Telephone : 517700 Fax : 517844
website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Treizième session ordinaire

24-28 juin 2008

Sharm-El-Sheikh (EGYPTE)

EX.CL/407(XIII)a
Rev.1

**RAPPORT DU SOUS-COMITE CONSULTATIF DU
COREP SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

**RAPPORT DE LA REUNION DU SOUS-COMITE CONSULTATIF
DU COREP SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES
TENUE LES 11 ET 12 JUIN 2008**

1. PARTICIPANTS

1. Les membres du Sous-comité présents à la réunion étaient :

- | | |
|-------------------|----------------|
| 1. Afrique du Sud | 18. Mali |
| 2. Algérie | 19. Mauritanie |
| 3. Angola | 20. Mozambique |
| 4. Bénin | 21. Namibie |
| 5. Burundi | 22. Niger |
| 6. Botswana | 23. Nigeria |
| 7. Burkina Faso | 24. Ouganda |
| 8. Congo | 25. Rwanda |
| 9. Côte d'Ivoire | 26. Sénégal |
| 10. Egypte | 27. Soudan |
| 11. Ethiopie | 28. Swaziland |
| 12. Gabon | 29. Tanzanie |
| 13. Ghana | 30. Tchad |
| 14. Guinée | 31. Tunisie |
| 15. Kenya | 32. Zambie |
| 16. Libye | 33. Zimbabwe |
| 17. Lesotho | |

2. PROJET D'ORDRE DU JOUR

- a. Allocution d'ouverture de Son Excellence le Vice-président ;
- b. Gestion des rémunérations à l'avenir : Demande de réajustement des salaires (reportée en janvier 2008) ;
- c. Projet de Statuts et Règlement révisés du personnel (reporté en janvier 2008) ;
- d. Missions de longue durée : Un addendum au Projet de Règlement révisé du personnel;
- e. Examen des propositions sur la révision du système de quota du personnel ;
- f. Examen des propositions sur l'excédent budgétaire et le transfert entre les postes budgétaires ;
- g. Examen du rapport sur le système de sécurité sociale (reporté en juin 2007).

3. PRESIDENCE DE LA REUNION

2. Le Bureau du Sous-comité n'a pas été en mesure d'élire un président à la réunion pour des raisons de contraintes logistiques et de protocole : le président (Ambassadeur du Botswana) et les autres membres du Bureau n'avaient pas d'ambassadeur en poste ou, quand ils en avaient un, celui-ci n'était pas disponible ou n'avait pas présenté ses lettres de créance au Gouvernement éthiopien et/ou aux autorités de la Commission de l'UA. Par conséquent, le Bureau a décidé de demander à l'Ambassadeur de Tanzanie de présider la réunion du sous-comité, et ce qu'il a accepté.

3. Pour assurer la conformité du Règlement intérieur, l'opinion du Conseiller juridique a été demandée concernant cette mesure. Le Conseiller juridique a confirmé que cette mesure était appropriée et la réunion a procédé comme suit:

4. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

4. Après un débat exhaustif, le sous-comité a décidé d'adopter pour examen uniquement les points suivants de l'ordre du jour :

- a. Allocution d'ouverture de Son Excellence le Vice-président ;
- b. Examen des propositions sur la révision du système de quota du personnel ;
- c. Examen des propositions sur l'excédent budgétaire et le transfert entre les postes budgétaires ;
- d. Examen du rapport sur le système de sécurité sociale (reporté en juin 2007).

5. Les points suivants du projet d'ordre du jour ont été renvoyés pour examen à une date ultérieure.

- i. Gestion des rémunérations à l'avenir : demande de réajustement des salaires (reporté en janvier 2008) ;
- ii. Projet des Statut et Règlement du personnel révisé (reporté en janvier 2008) ;
- iii. Missions de longue durée : Un addendum au Projet de Règlement du personnel révisé;

6. Plus particulièrement, le sous-comité :

- i) a décidé de recommander qu'un sous-comité ad hoc soit constitué pour étudier le projet de Règlement du personnel révisé juste après le Sommet de juillet 2008 et conseiller le sous-comité statutaire en conséquence,
- ii) a décidé de reporter pour examen, après le Sommet de juin/juillet, le point proposé concernant la *Gestion des rémunérations à l'avenir: demande de réajustement de salaires*.

5. POINT I : Allocution d'ouverture de Son Excellence le Vice-président

7. Son Excellence le Vice-président, M. Erastus Jarnalese Onkundi Mwencha a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité, et donné un aperçu du programme

des réformes que veut mettre en œuvre la nouvelle administration. Il a particulièrement mis l'accent sur les réformes en cours dans l'administration, le développement des ressources humaines, les finances et la programmation, qui doivent être le soutien essentiel pour une mise en œuvre effective des programmes. Il a assuré les Etats membres de la détermination de la nouvelle Commission à garantir une efficacité totale dans sa performance et a demandé l'instauration d'une confiance mutuelle entre les responsables et le COREP. Il a conclu son allocution en assurant à tous que les résultats des nouvelles réformes en cours, en particulier celles concernant le recrutement, la comptabilité des Fonds des partenaires et les services de Conférence devraient commencer à se faire sentir, grâce à l'amélioration de la prestation de services dans les six (6) mois à venir.

6. **POINT II: EXAMEN DES PROPOSITIONS SUR LE SYSTEME DE QUOTA DU PERSONNEL**

6.1 Présentation du Scénario

8. La Commission a présenté ses propositions sur la révision du système de quota du personnel convenu à Maputo pour permettre la répartition des quatre vingt-deux (82) nouveaux postes approuvés à Maputo. La formule de quota, adoptée à Maputo, était basée sur la répartition des 375 postes de la catégorie professionnelle de la structure de l'époque. Depuis Maputo, 82 nouveaux postes ont été approuvés ce qui doit être pris en compte dans le système de quota pour faciliter le recrutement.

9. Pour aider le Sous-comité à prendre une décision en la matière, la Commission a proposé deux scénarios alternatifs pour examen:

- a) Répartir équitablement les 82 postes, entre les 53 Etats membres. Les chiffres décimaux doivent être arrondis à un point de précision de 0,750.
- b) Ajouter un poste au quota de chaque pays un poste sur la base de Maputo, ce qui aura pour résultat un quota minimum de 5 fonctionnaires par Etat membre. La différence de 29 postes est répartie entre les Etats membres et le résultat est arrondi en utilisant la précision de 0,750 sur la base des contributions statutaires.

10. Les résultats des deux options sont les mêmes mais la Commission recommande le scénario (ii).

6.2 Débats du Sous-comité:

11. Ce Sous-comité a examiné les propositions présentées et n'a pas pu parvenir à un consensus sur les options concernant la répartition des 82 postes. Les trois positions/recommandations qui ont émergés des débats sont les suivantes:

- a) Report: Reporter les discussions et la décision sur la question en attendant de plus larges consultations. Ceux qui sont pour cette position n'approuvent

aucune des options proposées par la Commission et soutiennent que la question est trop sensible politiquement pour prendre une décision immédiate.

- b) Etude approfondie: Faire une étude plus approfondie de la question, y compris les propositions faites par la Commission, avant de prendre une décision. Certains ont proposé que le barème des contributions budgétaires influe sur la répartition de ces postes supplémentaires.
- c) Adoption du Scénario (ii): Un groupe d'Etats membres a estimé que les options de la Commission sont justes, équitables et basées sur les principes adoptés par l'Organisation. Ce groupe est d'accord que le Sous-comité adopte le Scénario II pour répartir les quatre-vingt (82) postes en jeu.

7. POINT III : Examen des propositions sur l'excédent budgétaire et le virement de poste budgétaire à poste budgétaire

12. La Commission a présenté ses propositions sur les deux questions suivantes:

7.1 Excédent budgétaire

13. La Commission a demandé l'approbation pour:

- a) Augmenter le fonds de roulement de \$2 millions à \$10 millions pour tenir compte des besoins financiers de l'Union à ce jour. Une somme d'environ \$ 3,5 millions est nécessaire pour régler les paiements statutaires par mois dont la majeure partie doit être payée en avance au cours des trois (3) premiers mois de l'exercice budgétaire. La limite de \$2 millions a été fixée au temps de l'OUA, elle est maintenant très insuffisante;
- b) Traiter tout paiement d'arriérés de contributions dû par les Etats membres pour d'abord rembourser les emprunts auprès du fonds de roulement;
- c) Utiliser 15% des arriérés non requis pour rembourser le fonds de roulement et les diverses recettes conformément à la Résolution du Conseil : CM/res1363 (LV), pour financer le budget en réduisant le montant payable au titre des contributions;
- d) Reverser l'excédent des recettes par rapport aux dépenses pour une période donnée de l'exercice pour reconstituer les réserves du fonds de roulement et de même recouvrer les déficits;
- e) Amender le Règlement financier pour refléter les décisions ci-dessus.

7.2 Débats du Sous-comité

14. Le Sous-comité a longuement examiné et débattu en détail la demande de la Commission. Les positions suivantes ont émergé des discussions :

- a) En principe, un groupe a approuvé la demande d'augmentation du fonds de roulement et il semble qu'un consensus se soit dégagé au sein de cette majorité pour soutenir qu'une augmentation de 2 millions à 5 millions de \$ est raisonnable;
- b) Un groupe a estimé que le montant de \$2 millions actuellement en place doit demeurer le même. Ils ont soutenu que les défaillances dont la Commission a fait état sont dues à une mauvaise gestion du budget et non au plafond du fonds de roulement;
- c) En plus de ses deux positions (a) et (b) ci-dessus, le Sous-comité a décidé que la question d'augmenter/de reporter les fonds excédentaires sur les budgets à venir pour réduire le montant des contributions des Etats membres doit être examinée. A cet égard, le Sous-comité a rappelé que la question a été réitérée dans une Décision du Conseil (EX.CL/Dec.378) et a demandé à la Commission de fournir les informations pertinentes au Sous-comité pour lui permettre de faire des recommandations judicieuses, tel que demandé par le Conseil.

7.3 Virement de poste à poste budgétaire

15. La Commission a demandé l'approbation pour autoriser le Président de la Commission à effectuer des virements de postes à postes du budget approuvé jusqu'à un maximum de 10% du montant prévu pour le poste budgétaire à partir duquel le virement est fait. La Commission propose d'indiquer tous ces virements dans les rapports financiers annuels. Tous les autres transferts doivent se faire par virement.

16. La Commission a fait remarquer qu'il s'agit d'une bonne pratique en gestion financière et qu'elle est même nécessaire pour l'exécution et la flexibilité du budget et pour l'allocation efficace des ressources.

7.4 Décision du Sous-Comité

17. Le Sous-comité a décidé à l'unanimité de rejeter cette demande pour les raisons suivantes:

- a) Elle dénote la mauvaise préparation et planification du budget ;
- b) Le mécanisme de virement est un système adéquat et s'il est bien suivi, devrait empêcher toutes ces défaillances; et
- c) La Commission devrait plutôt chercher les voies et moyens de rendre la préparation et l'exécution du budget plus efficaces, pour éviter des situations nécessitant des

virements de postes budgétaires à postes budgétaires qui pourraient donner lieu des abus.

8. POINTIV IV: Examen du rapport sur le système de sécurité sociale de l'UA.

18. A la demande du Bureau du Sous-comité et en raison du caractère spécialisé et technique du rapport, la Commission a invité le Consultant qui a dirigé l'étude à aider à la présentation du rapport et à fournir des clarifications en cas de besoin.

8.1 Présentation du Rapport

19. Le Consultant, M. Peter Bastians de Lane, Clarke et Peacock a présenté le rapport comme suit :

- a) Le rapport sous examen est le résultat d'une étude autorisée pour la première fois par le Conseil exécutif en 2003. Le rapport a été examiné pour la première fois en Juin 2007 à Accra où la Commission a été chargée de fournir des informations spécifiques sur la **structure**, le **mandat** et les **incidences financières du Fonds** proposé.
- b) Le rapport contient la réponse de la Commission à la Décision d'Accra. Plus précisément, il est recommandé qu'un Fonds des Pensions de l'UA soit créé comme personne morale. Les opérations et le financement du Fonds autonome relèveront de la responsabilité de l'UA.
- c) Les incidences financières du retrait d'ALICO seront nulles si le retrait est étalé sur une période de cinq ans.
- d) Les incidences financières sur la Commission de l'UA en termes de contributions s'élèveront à **930,000.00\$** et à un stock régulateur de sécurité de **915,000.00\$**, tous deux étalés sur une période de deux ans.
- e) Le coût d'exploitation du nouveau Fonds est estimé à **740,000.00\$**, ce qui est avantageux par rapport au coût d'exploitation d'environ **850,000.00\$** que paie actuellement la Commission pour les opérations et l'administration du plan avec ALICO.
- f) Les autres arguments en faveur du nouveau Fonds sont les suivants : ses avantages tirés d'un facteur de remplacement plus important après la retraite, des bénéfices tirés de la bonification de l'argent investi ainsi que de nouvelles et meilleures conditions d'assurance et de pension pour toutes les catégories de personnel et du personnel en mission sur le terrain.
- g) Le VIH/SIDA qui est exclu de l'actuel plan avec ALICO est actuellement couvert comme toute autre maladie.

8.2 Décision du Sous-comité

20. Le Sous-comité a décidé à l'unanimité de recommander la création du Fonds de Pension de l'UA ainsi que de mettre fin à l'actuel contrat avec ALICO dès le 01^{er} Janvier 2009 et de retirer les avoirs accumulés sur une période de cinq ans pour éviter les pénalités que stipule le contrat, tel que recommandé dans le rapport. Toutes les autres demandes exprimées dans le rapport ont été soutenues à l'exception de la demande de repousser l'âge de la retraite de 60 à 65 ans, que le Sous-comité rejette comme étant inappropriée pour une organisation panafricaine comme l'UA.

21. Tout en soutenant la demande formulée en faveur de la création d'un Fonds de Pension de l'UA, le sous-comité charge la Commission d'élaborer les mêmes détails de la création de ce Fonds – **mécanisme opérationnel, cadre juridique et autres logistiques associées** et de les soumettre au sous-comité et au PRC pour approbation, le plus tôt possible.

22. Le Sous-comité a levé la séance à 01h15.

2008

Rapport du Sous-comite Consultatif du COREP sur les Questions administratives, Budgetaires et Financières

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3084>

Downloaded from African Union Common Repository